Post FB d'Anticor 57 le 26 juin 2020

luc•.àl

ANTICOR

réagit aux propos du maire de Terville



En effet, dire que l'emprunt de 7 millions d'euros contracté par la SEM n'est pas une dette pour les Tervillois est d'un non sens absolu.

Le seul argument qui permettrait de confirmer ses déclarations serait la mise en ligne immédiate des comptes de la SEM, avec la preuve des bénéfices engendrés par l'activité de celle-ci.

Or aujourd'hui, force est de constater que rien n'a transpiré, ni sur l'organisation, ni le fonctionnernentt encore moins les comptes.

Plutôt que faire une révélation rassurante pour ses administrés sur cette dette de la SEM, le maire de Terville s'est bien gardé de donner toute réelle information. Et c'est grave !

Pour être claire même si l'emprunt n'apparaît pas dans le budget de la commune, c'est la commune qui en est redevable, et par conséquent les Tervillois sauf à prouver, ce qui n'a jamais été le cast que le compte de résultat de cette Société est positif.

L'Etat n'oblige pas les communes à divulguer les comptes des SEMt contre l'avis de la Cour des Comptes de 2019, mais rien n'oblige non plus les communes à ne pas les communiquer, ce qui serait une marque de transparence, de bonne gestion et de respect du maire vis-à-vis de ses administrés,

Pour conclure

OUI, l'emprunt de 7 millions d'euros est bien une dette de la ville, à rajouter à celle figurant dans le budget de la ville d'environ un peu plus de 3 millions d'euros.

Terville est encore aujourd'hui endettée d'environ 10 millions d'euros sauf à communiquer les résultats du bilan de cette SEM, ce qui n'est pas du tout à l'ordre du jour après avoir écouté les explications du maire de Terville qui a préféré se perdre dans un discours élogieux envers les élus, sans jamais parler véritablement de cette Société... Pourtant il était aux premières loges, puisque directeur de cette SEM.

Plus grave, avec le gel des terrains par le préfet sur la zone Arcelor Mittal, comment va survivre cette SEM alors que les annuités courent toujours et qu'il n'y a plus de terrains à vendre à Terville

D'autre part, l'emprunt a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne, actionnaire de cette structure. Voilà un autre sujet sur lequel va se pencher Anticor : comment un actionnaire peut-il se faire un prêt à lui-même, sachant que cet actionnaire est une banque populaire ?

Les incohérences et le silence sur les comptes de cette SEM par le maire de Terville sèment un gros doute sur la véracité de son discours.

Nouveau chantier pour le groupe local anticor57 et nous comptons sur la collaboration de tous les acteurs pour mettre en lumière la vérité et rétablir l'éthique en politique !

Nous avons pu obtenir le bilan 2018 par le bia/S du site bilan.com qui est joint à ce post, ainsi que la synthèse de la CRC et les SEM,

mal